

REUNION DU MARDI 19 OCTOBRE 2021

L'an deux mille vingt et un le 19 octobre à 11 heures 12 dans la salle des délibérations du Conseil régional des Hauts-de-France située 11 mail Albert 1^{er} à Amiens, sous la présidence de M. Stéphane HAUSSOULIER, Président du Conseil départemental.

SECRETAIRES DE SEANCE : M. Frédéric DEMULE suppléant Mme Valérie DEVAUX, le matin

Mme Valérie DEVAUX, l'après-midi.

ETAIENT PRESENTS : M. Franck BEAUVARLET, M. Laurent BEUVAIN, M. Pascal BOHIN, M. Jean-Michel BOUCHY, Mme Virginie CARON-DECROIX, Mme Sabine CARTON, Mme Zohra DARRAS, M. Hubert de JENLIS, Mme Isabelle de WAZIERS, Mme Margaux DELETRE, M. Bertrand DEMOY, M. Guillaume DUFLOT, Mme Esra ERCAN, Mme Dolorès ESTEBAN, Mme Monique EVRARD, M. Frédéric FAUVET, Mme France FONGUEUSE, Mme Josiane HEROUART, M. Claude HERTAULT, Mme Christelle HIVER, M. Olivier JARDE, M. Wilfried LARCHER, M. Jannick LEFEUVRE, Mme Brigitte LHOMME, M. René LOGNON, Mme Françoise MAILLE-BARBARE, Mme Jocelyne MARTIN, M. Emmanuel NOIRET, M. Jean-Louis PIOT, Mme Guillemette QUIQUEMPOIS, Mme Françoise RAGUENEAU, M. Jean-Claude RENAUX, Mme Guislaine SIRE, M. Jean-Jacques STOTER, Mme Nathalie TEMMERMANN, M. Angelo TONOLLI, Mme Julie VAST

EXCUSES : Mme Catherine BENEDINI-POLLEUX, M. Arnaud BIHET, M. Christophe BOULOGNE, Mme Valérie DEVAUX, Mme Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT, Mme Valérie KUMM, M. Laurent SOMON

Le quorum étant atteint, M. le Président ouvre la séance.

Il précise que la séance publique est retransmise sur le site du Département et les réseaux sociaux et que les débats seront sous-titrés.

M. le Président donne lecture des pouvoirs qui lui ont été remis : M. BOULOGNE pour M. FAUVET, Mme BENEDINI-POLLEUX pour M. STOTER, Mme KUMM pour Mme HEROUARD, Mme HOLLEVILLE-MILHAT pour M. HAUSSOULIER, M. SOMON pour Mme HIVER et Mme DEVAUX pour M. de JENLIS.

Conformément à ce qui a été décidé en début de mandature, M. le Président rappelle que M. DEMULE supplée Mme DEVAUX, absente, en qualité de secrétaire de séance.

Il donne lecture d'un pouvoir qui lui a été remis : M. BIHET pour Mme SIRE.

Il précise que la présente séance se terminera à 18 heures et sera suivie à 18 heures 30 d'une réunion de travail destinée à la préparation d'une motion du Département qui alimentera les assises de l'ADF.

M. le Président rappelle l'obligation du port du masque pendant la durée des travaux, hors les temps de prise de parole.

21.1.33 - OPÉRATIONS FINANCIÈRES : AFFECTATION DU RÉSULTAT AU TITRE DE L'EXERCICE 2021 – Mme Isabelle de WAZIERS, présidente, rapporteure, conclusions adoptées

Il est procédé au vote électronique du rapport. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées à la majorité, les groupes « Somme en commun », « Gauche démocrate républicaine » et « Avenir solidaire et durable » votant contre.

21.1.34 - OPERATIONS FINANCIERES : REVISIONS ET ANNULATIONS DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP) ET AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (AE) – Mme Isabelle de WAZIERS, présidente, rapporteure, conclusions adoptées

Il est procédé au vote électronique du rapport. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées à la majorité, les groupes « Somme en commun », « Gauche démocrate républicaine » et « Avenir solidaire et durable » votant contre.

21.1.35 - OPÉRATIONS FINANCIÈRES - ADMISSIONS EN NON-VALEUR ET REMISES GRACIEUSES – M. Frédéric DEMULE, rapporteur, conclusions adoptées

Il est procédé au vote électronique du rapport. Les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

21.1.36 - FONDS DEPARTEMENTAL DE PEREQUATION DE LA TAXE PROFESSIONNELLE : REPARTITION DU PRODUIT 2021 – Mme Isabelle de WAZIERS, présidente, rapporteure, conclusions adoptées

Il est procédé au vote électronique du rapport. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées à l'unanimité.

21.1.37 - AJUSTEMENTS COMPTABLES LIES AU PASSAGE A LA NOMENCLATURE BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57 AU 1^{ER} JANVIER 2022 – Mme Isabelle de WAZIERS, présidente, rapporteure, conclusions adoptées

Il est procédé au vote électronique du rapport. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées à l'unanimité.

21.1.38 - AMENDEMENT - PILOTAGE ET MOYENS (MISSION 1 ET 2) – Mme Christelle HIVER, rapporteure, conclusions adoptées

Il est procédé au vote électronique du rapport. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées à l'unanimité, le groupe « Gauche démocrate républicaine » précisant que le vote collectif d'abstention a été exprimé par erreur.

21.1.38 - PILOTAGE ET MOYENS (MISSION 1 ET 2) – Mme Christelle HIVER, rapporteure, conclusions adoptées

M. FAUVET souligne les dispositions positives prévues dans le présent rapport, même si des efforts supplémentaires auraient pu être consentis notamment pour les effectifs départementaux au service et en contact avec le public ; il annonce que le groupe « Somme en commun » s'abstiendra.

M. BEUVAIN précise que le groupe « Gauche démocrate républicaine » s'abstiendra également sur ce rapport.

M. le Président rappelle qu'en application des dispositions de l'article 22 du nouveau règlement intérieur de l'assemblée départementale il est loisible aux élus de solliciter, au sein d'un rapport, le vote par programme.

Il est procédé au vote électronique du rapport. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées à la majorité, les groupes « Somme en commun », « Gauche démocrate républicaine » et « Avenir solidaire et durable » s'abstenant.

21.1.39 - BUDGET ANNEXE : ACTIONS SOCIALES EN FAVEUR DU PERSONNEL DEPARTEMENTAL (MISSION 1) – Mme Christelle HIVER, rapporteure, conclusions adoptées

Il est procédé au vote électronique du rapport. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées à l'unanimité.

21.1.40 - COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX – Mme Isabelle de WAZIERS, présidente, rapporteure, conclusions adoptées

Il est procédé au vote électronique du rapport. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées à l'unanimité.

21.1.41 - DESIGNATION – Mme Christelle HIVER, rapporteure, conclusions adoptées

M. le Président précise que la direction des affaires juridiques a pour mission d'alerter sur les éventuelles situations de conflits d'intérêts qui pourraient être détectées afin que les élus concernés ne prennent pas part au vote de certains rapports.

Mme de WAZIERS précise que Mme Jocelyne MARTIN remplacera M. Claude HERTAULT au sein du conseil d'administration de l'EHPAD de Saint-Riquier.

Il est procédé au vote électronique du rapport. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées à la majorité, Mme Jocelyne MARTIN ne participant pas au vote.

21.2.16 - ENFANCE FAMILLE (MISSION 3) – M. Olivier JARDÉ, rapporteur, conclusions adoptées

Soulignant les carences qui subsistent sur des postes importants, telles que les places en établissements, M. FAUVET, qui aurait souhaité que le budget supplémentaire aille plus loin en ce domaine, indique que le groupe « Somme à gauche » s'abstiendra sur ce rapport.

En réponse, M. le Président insiste sur le fait qu'en matière de politique sociale, toutes les sollicitations exprimées, toutes les propositions présentées ont été honorées mêmes lorsque leurs coûts se sont avérés très onéreux, à l'instar de ce qui a été organisé autour d'une fratrie de huit enfants que le Département s'est vu confier et dont le choix a été fait de ne pas la séparer, choix qui a nécessité la mise en place d'une mesure expérimentale qui génère une

dépense d'environ 245 000 € pour trois mois. M. le Président rappelle également, d'une part que la création de maisons d'enfants à caractère social ou de places dans les structures prennent du temps, d'autre part, que si des critiques peuvent être formulées, des propositions peuvent également être faites ce qui n'est pas le cas sur ce point. Etant très attentif notamment aux situations relatives à la protection de l'enfance, il affirme solennellement que les critiques ne peuvent mettre en cause une insuffisance budgétaire de la part du Département en ce domaine. M. le Président invite, enfin, les membres de l'assemblée à l'informer de toute situation qui nécessiterait un examen particulier de la part des services départementaux.

M. JARDE, confirmant les propos de M. le Président, souligne que l'année 2021 a été marquée par une augmentation de 20% du nombre d'enfants confiés au Département, soit environ 300 enfants supplémentaires et rend hommage aux services du Département qui ont fait face à cette croissance, même lorsqu'il s'est agi de prendre en charge des fratries très nombreuses.

M. le Président précise que ce budget supplémentaire prévoit des crédits à hauteur de 2,6 millions d'euros pour financer le recrutement de trente assistants familiaux supplémentaires.

Tout en saluant la volonté d'améliorer la situation dans le domaine évoqué, Mme VAST appelle l'attention sur certains mineurs âgés de 13 à 15 ans, jugés, selon elle, trop autonomes et dont le suivi par les travailleurs sociaux devrait être intensifié.

Mme QUIQUEMPOIS évoque les progrès constatés dans le domaine de l'accueil des mineurs non accompagnés qui ne sont plus hébergés en hôtel mais dans des appartements, même si, parfois, ces derniers regroupent plusieurs mineurs ; elle regrette par ailleurs le suivi et l'accompagnement insuffisant de ces mineurs par les éducateurs. Pour ces raisons, le groupe « Gauche démocrate républicaine » s'abstiendra sur ce rapport.

S'agissant des mineurs non accompagnés, M. le Président souligne leur grande maturité et autonomie et précise que leur accompagnement, non seulement est assuré, mais encore, est maintenu au-delà de la majorité au bénéfice des mineurs non accompagnés mais également de tous les mineurs confiés à l'aide sociale à l'enfance, lorsqu'il est nécessaire. Il reconnaît certaines difficultés en raison de l'accroissement exceptionnel du nombre d'enfants confiés et la nécessité de réinventer l'accompagnement des familles en lien avec les services et les magistrats. Il évoque la présentation au budget primitif 2022 d'un plan d'action plus global dans lequel seront ajoutés des moyens matériels

et humains afin de répondre aux besoins qui seront identifiés. Il souligne les difficultés rencontrées dans l'application de certaines décisions judiciaires et se dit, enfin, attentif aux propositions qui pourraient être présentées tout en rappelant l'importance des crédits alloués aux budgets primitif et supplémentaire 2021.

M. JARDE précise qu'en ce qui concerne les lieux de vie, un rééquilibrage est en cours sur l'est de la Somme et évoque une proposition de loi déposée en juillet dernier qui prévoit notamment l'impossibilité d'héberger les mineurs non accompagnés dans les hôtels, ce que le Département ne fait, d'ores et déjà, plus.

Afin d'afficher la solidarité du groupe « Somme en commun » et de souligner le volontarisme et le pragmatisme de la majorité, M. FAUVET qui mesure les efforts très importants déployés face aux difficultés rencontrées, propose de voter favorablement pour ce rapport à l'exclusion du point relatif aux mesures éducatives en milieu ouvert, domaine dans lequel des efforts peuvent encore être réalisés.

M. le Président remercie le geste de bonne volonté et apolitique de l'ensemble de l'assemblée pour le bien-être des mineurs confiés au Département.

Il est procédé au vote électronique du programme 0304001 relative aux actions éducatives en milieu ouvert (AEMO). Les conclusions du rapporteur sont adoptées à la majorité, les groupes « Somme en commun », « Gauche démocrate républicaine » et « Avenir solidaire et durable » s'abstenant.

Il est ensuite procédé au vote électronique du rapport, exception faite du programme 0304001 précité. Les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

M. TONOLLI informe les membres de l'assemblée d'une mobilisation des accompagnant d'élèves en situation de handicap (AESH) devant l'école Michel Ange à Amiens nord à 12 heures 15, précise que des collègues de l'opposition souhaitent s'y rendre et sollicite, en conséquence, une suspension de séance.

M. le Président accédant à cette demande, propose de continuer l'examen du rapport suivant jusque 12 heures 15 et de reprendre la séance à 14 heures.

21.2.17 - INSERTION ET LOGEMENT (MISSION 4) – M. Jean-Michel BOUCHY, rapporteur, conclusions adoptées

Il est procédé au vote électronique du rapport. Les conclusions du rapporteur sont adoptées à la majorité, les groupes « Somme en commun » et « Avenir solidaire et durable » et Mme QUIQUEMPOIS s'abstenant, M. STOTER ne prenant pas part au vote.

Le Président suspend la séance.

(La séance suspendue à 12 heures 15, est reprise à 14 heures 15).

Le quorum étant atteint, M. le Président invite les membres de l'assemblée à reprendre l'examen des rapports.

21.2.18 - BUDGET ANNEXE : FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT (MISSION 4) – M. Jean-Michel BOUCHY, rapporteur, conclusions adoptées

Mme DARRAS décrivant les procédures d'accès au Fonds de solidarité logement (FSL) trop contraignantes dans certains cas, précise que le groupe « Somme en commun » votera contre ce rapport.

En réponse à une interrogation de Mme DARRAS au sujet du nombre considéré comme anormalement peu élevé de demandes, M. BOUCHY précise que le quotient social a été revu à la hausse, passant de 1200 à 1354€.

Avant de procéder au vote du rapport, M. le Président donne lecture des pouvoirs qui lui ont été remis : M. DUFLOT pour Mme CARTON, M. de JENLIS pour Mme DEVAUX, Mme CARON-DECROIX pour M. BEAUVARLET.

Il est procédé au vote électronique du rapport. Les conclusions du rapporteur sont adoptées à la majorité, les groupes « Somme en commun » et « Gauche démocratique et républicaine » votant contre, le groupe « Avenir solidaire et durable » s'abstenant.

**21.2.19 - STRATÉGIE NATIONALE DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ –
M. Jean-Michel BOUCHY, rapporteur, conclusions adoptées**

Mme DARRAS revenant sur l'accueil inconditionnel d'Etouvie, considère que les conditions d'accueil des usagers et de travail des professionnels ne sont pas adaptées eu égard à la forte demande, à l'instar de ce qui est déjà constaté à Pierre Rollin. C'est pourquoi, elle précise que le groupe « Somme en commun » s'abstiendra sur ce rapport.

M. le Président reconnaît qu'à Pierre Rollin les locaux ne sont effectivement pas adaptés mais rappelle que cette situation est tributaire du projet de reconstruction du quartier et se dit attentif aux solutions transitoires qui seront examinées par les services afin que les missions soient remplies dans de meilleures conditions, non seulement à Pierre Rollin mais également à Longueau, Camon et dans d'autres communes concernées par la fermeture des centres médico-sociaux.

Il est procédé au vote électronique du rapport. Les conclusions du rapporteur sont adoptées à la majorité, les groupes « Somme en commun », « Gauche démocrate républicaine » et « Avenir solidaire et durable » s'abstenant.

**21.2.20 - AUTONOMIE DES PERSONNES AGEES ET DES PERSONNES HANDICAPEES (MISSION 5) –
Mme Françoise RAGUENEAU, rapporteure, conclusions adoptées**

M. le Président précise que des factures ont été émises avec retard de la part de certaines maisons de retraite et qu'un soutien a été accordé a posteriori au bénéfice de l'une d'elle en application du plan de relance.

M. TONOLLI, revenant sur le sujet de la revalorisation dite historique des salaires des auxiliaires de vie dans le secteur associatif, à l'exclusion des autres, considère que loin des 15% annoncés par le gouvernement, soit entre 200 et 2 500 € de gain annuel, ces augmentations ne vont représenter en réalité que 4%, soit, pour les personnes travaillant à temps partiel, un gain salarial d'environ 30 à 40 € net par mois ce qui s'avère insuffisant ; il alerte, par ailleurs, sur les conséquences prévisibles de l'application de l'avenant 43 et sur les augmentations de charges sociales qui vont en découler, de l'ordre de 900 000 €, mettant ainsi en difficulté les structures ; il souligne que le Département ne compensera ces augmentations que sur la part APA, qui représente 75 % du budget des structures, le risque étant une potentielle augmentation du reste à charge des familles. Selon lui, cette situation pourrait par ailleurs entraîner une inégalité entre les territoires du Département et faire

apparaître une concurrence du secteur privé lucratif qui mettrait en danger le secteur associatif. Considérant que face à cette situation, le Département fait le minimum, M. TONOLLI précise que le groupe « Avenir solidaire et durable » s'abstiendra sur ce rapport.

M. le Président souligne que les chiffres gouvernementaux annoncés le sont en année pleine alors que ceux présentés au présent budget supplémentaire le sont pour un trimestre et indique que pour 2022, l'augmentation de l'avenant 43 pour le Département représentera une charge financière supplémentaire de 5 millions d'euros. Il met en exergue la dépendance du Département à l'égard des compensations financières accordées par la CNSA. Répondant à la question des structures publiques, non concernées à ce jour par les mesures salariales, M. le Président rappelle que lui-même et l'Association des départements de France (ADF) font régulièrement échos de ces préoccupations auprès des ministres concernés.

Il est procédé au vote électronique du rapport. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées à la majorité, les groupes « Somme en commun », « Gauche démocrate républicaine » et « Avenir solidaire et durable » s'abstenant, Mme HIVER et M. SOMON ne prenant pas part au vote en raison du financement de l'EHPAD de Doullens présenté dans le rapport.

21.2.21 - VŒU « REVALORISATION DES AIDES À DOMICILE : UNE MESURE NÉCESSAIRE MAIS IL FAUT ALLER PLUS LOIN » – Mme Sabine CARTON, présidente, rapporteure, conclusions adoptées

M. le Président indique que le vœu déposé initialement par le groupe "Somme en commun", a vocation à être unanimement présenté et adopté par l'assemblée et remercie l'ensemble des élus pour leur compréhension réciproque et leur recherche du bon équilibre d'un vœu acceptable.

Avant de donner lecture du vœu, Mme CARTON apporte une correction sémantique quant à la présentation de ce dernier en indiquant qu'il est présenté par « les » élus et non par « des » élus du Conseil départemental de la Somme.

M. le Président indique que 65000 postes dans les métiers liés au grand âge sont disponibles dans les Hauts de France et qu'il est nécessaire d'interpeller le gouvernement sur ce sujet afin de trouver des solutions pour attirer les personnels vers ce secteur dont les besoins sont importants.

Il est procédé au vote électronique du rapport. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées à l'unanimité.

M. le Président donne lecture d'un pouvoir qui lui est remis : Mme FONGUEUSE pour M. DEMOUY.

21.3.12 - ENVIRONNEMENT (MISSION 6) – M. Franck BEAUVARLET, rapporteur, conclusions adoptées

M. TONOLLI se félicite de l'arrivée du Conservatoire des Sites Naturels à Boves et souligne le caractère justifié de la subvention présentée.

Il donne lecture d'un pouvoir qui lui est remis : Mme EVRARD pour M. NOIRET.

M. le Président confirme l'intérêt de la présence de cet acteur important de la préservation de la nature dont le projet considéré fait l'objet d'un cofinancement.

Il est procédé au vote électronique du rapport. Les conclusions du rapporteur sont adoptées à la majorité, MM. BEAUVARLET et NOIRET, Mmes ERCAN, FONGUEUSE et LHOMME ne prenant pas part au vote, M. BOHIN s'abstenant.

21.3.13 - AMÉNAGEMENT (MISSION 7) – M. Pascal BOHIN, rapporteur, conclusions adoptées

M. le Président précise que le présent rapport a notamment pour objectif de finaliser au cours de l'année 2022, la véloroute dont la réalisation a débuté il ya trente ans ainsi que de financer les travaux de l'Aquaclub qui est fermé depuis un an.

M. le Président précise à M. FAUVET qui s'interroge sur le statut juridique du parc résidentiel de loisir auquel est envisagé d'attribuer une subvention de 50 000 € au titre du dispositif de modernisation de l'éclairage public, qu'une réponse lui sera apportée avant la fin de la séance.

Il est procédé au vote électronique du rapport. Les conclusions du rapporteur sont adoptées à la majorité, M. BEAUVARLET ne prenant pas part au vote.

Après avoir donné lecture des pouvoirs qui lui sont remis : M. BIHET pour Mme LHOMME, Mme SIRE pour M. DEMULE, et constatant les absences de M. STOTER et Mme DELETRE, M. le Président propose d'examiner les rapports de la 6^{ème} commission.

21.6.6 - DÉVELOPPEMENT AGRICOLE (MISSION 14) – M. Emmanuel NOIRET, rapporteur, conclusions adoptées

En réponse à la question posée ci-dessus par M. FAUVET, M. le Président indique que le parc résidentiel de loisirs est un camping municipal qui relève donc du domaine public.

Il donne ensuite lecture d'un pouvoir qui lui est remis : M. STOTER pour Mme BENIDINI-POLLEUX.

M. le Président demande aux membres de l'assemblée de chuchoter moins fort pendant les prises de paroles de leurs collègues.

Il est procédé au vote électronique du rapport. Les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

21.6.7 - PRÉSENTATION DU RAPPORT FINANCIER DE L'AGENCE DE DÉVELOPPEMENT ET DE RÉSERVATION TOURISTIQUES « SOMME TOURISME » - ANNÉE 2020 (MISSION 15) – M. Bertrand DEMOUY, rapporteur

L'Assemblée prend acte du rapport financier ainsi que du rapport d'activités de l'Agence Départementale de Réservation Touristique Somme Tourisme relatifs à l'année 2020.

21.6.8 - BUDGET ANNEXE : LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL D'ANALYSES (MISSION 9) – M. Emmanuel NOIRET, rapporteur, conclusions adoptées

Il est procédé au vote électronique du rapport. Les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

L'Assemblée prend connaissance des créances éteintes pour un montant de 220,38 €.

21.5.13 - CULTURE (MISSION 10) – Mme Margaux DELETRE, rapporteure, conclusions adoptées

M. le Président évoque l'exposition « Transition » à Abbeville, espace éphémère qui s'achèvera bientôt tandis que Mme DELETRE mentionne l'exposition iconique du quartier Saint Leu à Amiens.

En réponse à M. DEMULE qui s'interroge sur sa participation au vote de ce rapport en sa qualité de vice-président de l'Historial de la Grande Guerre, M. le Président lui suggère de ne pas prendre part au vote.

Il est procédé au vote électronique du rapport. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées à la majorité, M. DEMULE ne prenant pas part au vote.

21.5.14 - BUDGET ANNEXE : CENTRE CULTUREL DÉPARTEMENTAL DE L'ABBAYE DE SAINT-RIQUIER (MISSION 10) – Mme Margaux DELETRE, rapporteure, conclusions adoptées

Il est procédé au vote électronique du rapport. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées à l'unanimité.

21.5.15 - SPORT ET VIE ASSOCIATIVE (MISSION 13) – Mme Margaux DELETRE, rapporteure, conclusions adoptées

Il est procédé au vote électronique du rapport. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées à l'unanimité.

21.5.16 - COLLEGES ET ACTIONS EDUCATIVES (MISSION 12) – M. LEFEUVRE, président, suppléant Mme CARON-DECROIX, rapporteur, conclusions adoptées

Mme QUIQUEMPOIS salue l'engagement des agents départementaux qui sont intervenus dans les collèges pendant la crise Covid et demande à M. le Président si l'aide financière d'un montant de 200 € pour l'achat de matériel informatique, dont elle souligne l'importance pour les enfants en difficulté lors de la mise en place de l'école à distance, est toujours attribuée.

M. le Président confirme que cette aide perdure.

Mme ERCAN précise en préliminaire qu'elle s'abstiendra sur ce rapport. Elle aborde ensuite le sujet de la réforme du mode de calcul de la dotation globale de fonctionnement (DGF) des collèges et considère que les inégalités entre les collèges s'accroissent ; elle sollicite des explications sur le critère « site mixte », l'un des six nouveaux critères d'éligibilité de la dotation

M. le Président convient que les critères puissent être réexaminés mais que les décisions prises et la volonté départementale vont dans le sens de la réduction des inégalités entre les collèges.

Mme ERCAN sollicite la constitution d'un groupe de travail afin d'examiner la possibilité de mutualiser le produit des recettes issues de la location des logements de fonction dans les collèges, ce à quoi M. le Président indique qu'une réforme du service de restauration et d'hébergement (SRH) est en préparation au niveau de l'Etat.

M. FAUVET exprime sa satisfaction face à l'augmentation de la DGF et la réduction des inégalités mais remarque corrélativement que la situation demeure insatisfaisante pour les établissements les moins favorisés. Il évoque le cas fréquent des établissements qui financent, grâce à la DGF, des travaux qui doivent, en principe, être supportés par le propriétaire des murs.

M. le Président insiste sur le fait que, si certains collèges reçoivent plus de DGF que d'autres, tous les collèges du département bénéficient de son augmentation, aucune baisse ne pouvant être constatée. Par ailleurs, il rappelle que 2,8 millions d'euros ont été mobilisés à travers le « chéquier collégien » et souligne que parallèlement à la DGF, il existe d'autres dispositifs, à l'instar du budget participatif qui a permis l'émergence de projets divers dans les établissements. Il invite, enfin, les membres de l'assemblée à présenter des propositions afin qu'elles soient soumises à la 5^{ème} commission.

Il est procédé au vote électronique du rapport. Les conclusions du rapporteur sont adoptées à la majorité, les groupes « Somme en commun », « Gauche démocrate républicaine » et « Avenir solidaire et durable » s'abstenant.

21.4.8 - INFRASTRUCTURES (MISSION 8) – M. Claude HERTAULT, rapporteur, conclusions adoptées

M. STOTER remercie tout d'abord M. le Président d'avoir décalé l'ordre du jour initial dans le but d'attendre son retour. Il exprime ensuite sa totale confiance envers les agents des services intervenant sur les routes départementales. Evoquant le thème de la mobilité il souligne la nécessité de développer les modes doux et aborde le sujet des « chaucidou » (Chaussée pour les Circulations Douces) afin d'appeler l'attention sur la question de la bonne compréhension des usagers de la route à l'égard de ce dispositif ; pour exemple, il mentionne la réalisation d'une "chaucidou" entre Croixrault et Poix-de-Picardie et déplore la survenue d'un accident ayant occasionné des blessures sur les usagers de cette portion de route. M. STOTER invite donc l'assemblée à s'interroger sur les mesures pouvant être prises afin de renforcer la sécurité autour de l'usage des "chaucidou" par le biais de nouveaux panneaux ou de nouvelles formations des usagers de la route. Quant aux aires de covoiturage, M. STOTER souligne la nécessité de les développer et de communiquer d'avantage sur le sujet.

Ayant examiné le planning des travaux programmés sur les routes départementales, M. STOTER appelle l'attention de M. le Président sur une route du canton d'Ailly-sur-Somme d'une longueur de 4 kilomètres, dont les travaux étaient programmés en 2019, puis reportés en 2020 et qui s'avèrent aujourd'hui toujours en attente de réalisation ; il aimerait connaître les raisons de tels reports qu'il déplore.

M. le Président signale qu'une campagne de communication est prévue concernant les "chaucidou" et que des panneaux sont systématiquement implantés mais reconnaît que ces dispositifs peuvent être renforcés, notamment via les réseaux sociaux ou à l'adresse des communes. M. le Président invite les élus concernés par des reports de travaux routiers à solliciter les services et se tourne vers M. GEORGES, directeur général adjoint équipement du Département afin que la demande d'explication de M. STOTER soit examinée.

M. de JENLIS précise que les aires de covoiturage et les "chaucidou" sont réalisés en collaboration avec les communes concernées dans le souci constant de la sécurité des usagers et note l'absence de retour sur la dangerosité des "chaucidou" lesquels constituent, selon lui, un gage de sécurité pour les cyclistes qui sont prioritaires sur ces aménagements. Il confirme que la signalétique de ces derniers va être retravaillée mais qu'en tout état de cause, les communes sont elles-mêmes en demande de tels aménagements sur leur territoire.

Mme BENEDINI-POLLEUX évoque le sujet des camions qui traversent les communes, à l'instar de ce qui est vécu à Saint-Sauveur où l'aménagement de "chaucidou" s'est avéré inadaptée ; elle sollicite la communication de données techniques et la recherche de piste d'actions afin d'éviter la traversée des communes par les camions.

M. le Président précise que les "chaucidous" ne peuvent, en effet, pas être aménagés sur les routes où le trafic est important mais évoque une autre alternative, telles les pistes cyclables.

Mme BENEDINI-POLLEUX réitère sa demande de réflexion sur le sujet de la conciliation entre le trafic routier des camions et les mobilités douces, en traversée d'agglomération,.

M. le Président évoque la possibilité d'édicter des arrêtés en matière de circulation des camions.

M. LOGNON témoigne des difficultés rencontrées à Flixecourt, ancienne route nationale fréquentée par un nombre très important de poids lourds, pour imaginer une déviation ; il évoque la possibilité de mettre en place un échangeur sur l'autoroute A16 mais reconnaît que cela soulève des questions importantes de financements de l'infrastructure. Il souligne que cette voie est classée prioritaire en raison du trafic exceptionnel lequel, par ailleurs, ne cesse de croître.

M. le Président indique que dans le cadre de la prochaine réunion qui doit se tenir avec Mme la préfète au sujet de la route nationale 25, il pourra aborder la problématique évoquée relative à Flixecourt et la possibilité d'un échangeur, proposition qui engagerait la SANEF mais aussi, eu égard à la vocation économique d'un tel aménagement, les communautés de communes, la Région et l'Etat, le Département pouvant, quant à lui, être présent, comme il l'est en toute circonstance lorsqu'il est question de la sécurité des usagers sur les routes départementales, mais dans une moindre mesure.

M. LOGNON ajoute que la commune de Flixecourt est également présente dans le dispositif « Petites villes de demain » afin de redynamiser le centre-bourg.

M. RENAUX précise que les "chaucidous" sont plus présents sur les voies de desserte entre communes et nécessitent une signalisation horizontale et verticale importante. Concernant la problématique évoquée du contournement des communes, il alerte sur les conséquences d'une déviation des camions et des véhicules légers qui entraînent une baisse

de fréquentation des commerces de proximité en centre ville. Selon lui, la solution sur les voies à grand trafic peut être recherchée via la mise en place d'une piste cyclable sécurisée ou d'un itinéraire bis.

M. le Président évoque la situation de la commune de Corbie dont le maire ne souhaitait pas la déviation de la commune en raison du risque induit pour les commerces de proximité.

M. JARDE salue la sagesse du Département qui a décidé de maintenir la vitesse sur les routes départementales à 80 km/heure ce qui a eu un effet positif sur le nombre d'accidents qui a diminué dans la Somme.

M. TONOLLI exprime un doute quant au lien qui est fait entre la baisse de la vitesse et la baisse du nombre d'accidents sur les routes départementales, alerte les membres de l'assemblée sur l'artificialisation des terres agricoles induite par tout projet de contournement de communes ou d'aménagement de toute nouvelle route et invite à imaginer des alternatives à de tels projets. Il appelle l'attention de ses collègues sur le projet de réhabilitation du pont de Béthune à Abbeville, désaffecté depuis longtemps, pour lequel un accord du Département sur ce projet de réhabilitation, s'il était obtenu, permettrait de relier la côte picarde au Ponthieu et au nord du département.

M. STOTER soulignant qu'il prend pour la seconde fois la parole sur le rapport examiné, en conformité avec les dispositions du nouveau règlement intérieur, explique avoir abordé le sujet des "chaucidou" au motif qu'un accident avait eu lieu au niveau d'un tel dispositif, au sein de la communauté de communes Somme sud ouest (CC2SO), et avait été signalé aux services concernés ; c'est la raison pour laquelle il réitère le besoin de renforcer la communication et de la formation sur l'existence de ces "chaucidou". Enfin, il précise que la route départementale évoqué précédemment est un tronçon de la route départementale n° 182, de classe 3, qui s'étend de Fluy à Clairly-Saulchoix en passant par Pissy.

M. le Président confirme à l'adresse de M. TONOLLI que le projet de réhabilitation du pont de Béthune à Abbeville, quoique non encore abouti, est en discussion avec la commune d'Abbeville, et précise qu'il suit l'évolution de ce projet avec un intérêt particulier.

Il est procédé au vote électronique du rapport. Les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

M. le Président donne lecture d'un pouvoir qui lui a été remis avant le vote du présent rapport : M. RENAUX pour M. LOGNON.

21.4.9 - BUDGET ANNEXE : PARC DÉPARTEMENTAL (MISSION 8) – M. Hubert de JENLIS, rapporteur, conclusions adoptées

Il est procédé au vote électronique du rapport. Les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

21.4.10 - BATIMENTS (MISSIONS N° 02-03-08-10-12-15) – M. Hubert de JENLIS, rapporteur, conclusions adoptées

S'agissant de l'actualisation de la composition du comité de pilotage relatif à la solarisation du patrimoine départemental, deux nouveaux membres de l'assemblée devant être désignés pour y siéger, les candidatures de MM. SOMON et LARCHER sont proposées.

Avant de procéder au vote du rapport et constatant que l'examen des rapports soumis du budget supplémentaire 2021 sera achevé ce jour, M. le Président propose aux membres de l'assemblée un programme modifié des travaux initialement prévus le mercredi 20 octobre ; ainsi, la session achevée serait remplacée à 10 heures par une présentation réalisée par un juriste de la direction des affaires juridiques sur le thème du conflit d'intérêts, présentation qui serait suivie à 11 heures de celle de M. Jérôme DEZOBRY, sur le canal Seine Nord Europe, deux séquences qui seront clôturées par un déjeuner.

Mme ERCAN rappelle que lors de la conférence des présidents elle a proposé sa candidature pour siéger au comité de pilotage relatif à la solarisation des bâtiments départementaux.

M. de JENLIS précise que la candidature aux côtés de M. SOMON, de M. LARCHER, se justifie dans la mesure où ce dernier est vice-président de la 4^{ème} commission, chargée des bâtiments départementaux.

Mme ERCAN prend acte de ces propositions de désignation et précise qu'elle soumettrait ses remarques à M. LARCHER sur ce thème ; M. le Président la remercie de sa compréhension.

M. FAUVET remarque que des sommes importantes sont prévues sur certaines infrastructures ce qui contraste avec l'état patrimonial des collèges pour lesquels les sommes prévues pour les réparations d'urgence, à hauteur de 160 000 €, au regard des cent millions de résultats constatés au début de la session, laisse une impression de déséquilibre. Il interroge, ensuite, sur l'information chiffrée, contenue dans le rapport, relative à l'enregistrement des produits de cession des anciens centres médico-sociaux afin de savoir si ce chiffre correspond à une estimation basse ou haute de ces biens immobiliers.

M. de JENLIS précise que l'estimation se fonde dans tous les cas sur l'évaluation des Domaines et que l'objectif est de les céder au juste prix mais souligne que certains des bâtiments dont il est question ne sont pas très attractifs sur le marché immobilier eu égard à leur état mais aussi à leur localisation. Il garantit que, quel que soit l'état du marché au moment des ventes immobilières réalisées, les procédures sont rigoureusement suivies et que la décision finale appartient à l'assemblée. Il indique à M. FAUVET qu'il lui apportera toutes les précisions demandées sur le thème abordé dans les meilleurs délais.

M. le Président remercie M. de JENLIS pour ses précisions et ajoute que parallèlement aux projets de cessions immobilières peuvent, parfois, se présenter certaines autres opportunités de réaffectation des bâtiments départementaux, à l'instar du projet actuellement examiné, en concertation avec Mme Catherine QUIGNON, maire de Montdidier, visant à proposer à la préfète l'ancienne sous-préfecture de Montdidier pour l'accueil d'une trentaine de fonctionnaires d'Etat concernés par un dispositif de déconcentration de l'administration.

Il est procédé au vote électronique du rapport. Les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

M. le Président suspend la séance afin que la 1^{ère} commission se réunisse pour l'examen du rapport relatif au budget supplémentaire.

(La séance suspendue à 16 heures 57, est reprise à 17 heures 17).

21.1.32 - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2021 – Mme Christelle HIVER, suppléant M. Laurent SOMON, rapporteur général du budget, conclusions adoptées

Modifiant le programme précédemment annoncé pour la journée du mercredi 20 octobre, M. le Président propose de reporter la réunion de travail prévue ce jour à 18 heures 30 et destinée à la rédaction commune d'une motion à transmettre à l'Association des départements de France, au lendemain, de 9 heures à 11 heures, et de poursuivre la matinée par la réunion de travail sur le Canal Seine Nord Europe (CSNE) animée par M. DEZOBRY, président du directoire de la Société CSNE, de 11 heures à midi, matinée qui sera clôturée par le déjeuner initialement prévu.

M. le Président invite Mme HIVER, suppléant M. SOMON, rapporteur général du budget en titre, à se lever afin de présenter à l'assemblée le budget supplémentaire 2021.

Mme HIVER se lève et prononce son discours dont l'intégralité figure en annexe au présent procès-verbal.

A travers une sémantique musicale, M. BEUVAIN indique que les chiffres présentés au budget supplémentaire n'ont pas abouti à la mélodie qu'il souhaitait écouter, déclare être dans l'attente du prochain débat d'orientation budgétaire et à l'écoute des besoins des Samariens ; il annonce, enfin, que son groupe ne votera pas le budget supplémentaire présenté.

M. FAUVET exprime, tout d'abord, une certaine frustration de l'opposition dans la mesure où, à l'issue de la présente session, elle n'a pas eu la capacité de modifier les chiffres initialement présentés dans les rapports examinés et sollicite, dans l'objectif du prochain débat d'orientation budgétaire, un changement de méthode plus propice à la traduction de leurs propositions. Revenant ensuite sur les propos tenus par Mme la rapporteure générale, il rappelle les qualités qui étaient celles de M. LEC, ancien conseiller départemental, parmi lesquelles figurent la fidélité, la loyauté, la cohérence et la constance. Par ailleurs, à l'adresse de M. le Président, il exprime à nouveau ses regrets face à l'absence de toute considération en matière de transition écologique et espère que dans les débats qui vont s'ouvrir dans les prochaines semaines, cette préoccupation émergera enfin. M. FAUVET conteste la remise en cause de la capacité de gestion de la gauche dans le département et souligne que le rapport de la chambre régionale des comptes auquel il a été précédemment fait référence, démontrait notamment que le département de la Somme était alors dans la moyenne des départements dans sa capacité à se désendetter. Enfin, il rappelle la légitimité des

diagnostics et propositions exprimés par l'opposition, ces dernières ayant pour but de traduire les réalités dans le débat d'orientation budgétaire, et invite les élus à une modestie collective face au phénomène d'éloignement des concitoyens à l'égard du monde politique. Il annonce qu'il votera contre ce budget supplémentaire.

M. TONOLLI s'étonne tout d'abord du ton et des mises en cause personnelles de Mme la rapporteure dans son discours et assure, qu'au-delà des différences politiques, il a la volonté de travailler collectivement dans l'objectif d'améliorer le quotidien des habitants du département. Revenant, ensuite, sur le sujet des indemnités kilométriques allouées aux élus départementaux, M. TONOLLI précise qu'il n'a pas voulu les qualifier d'abusives mais a souhaité souligner, non que les élus perçoivent trop, mais que les auxiliaires de vie ne perçoivent pas assez. S'agissant du budget supplémentaire présenté, tout en rappelant qu'il est hérité de la précédente mandature, il souligne que des ajustements vont dans le bon sens et justifient les votes positifs exprimés par le groupe « Avenir solidaire et durable » sur plusieurs rapports ; il espère, néanmoins, que le débat d'orientation budgétaire et le budget primitif 2022 permettront aux élus d'exprimer de nouvelles ambitions grâce à un budget de riches dont il faut saisir l'opportunité afin de construire un avenir différent pour les habitants du département. Il précise que son groupe votera contre ce budget supplémentaire.

Mme ERCAN rejoignant ses collègues de l'opposition, annonce qu'elle votera contre ce budget supplémentaire au motif qu'il est difficile de voter les ajustements budgétaires d'un budget primitif auquel elle n'a pas participé. Toutefois, elle souligne les bonnes intentions de ce budget supplémentaire notamment en matière de création de postes tout en demeurant consciente des nombreux points de vigilance qui existent. Elle rappelle que le handicap a été qualifié par M. le Président « grande cause du mandat » et assure que son groupe sera présent sur le terrain auprès des accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH).

Mme HIVER précise à M. TONOLLI que si dans son propos elle a nommément désigné des collègues de l'assemblée, elle s'est adressé à eux, non personnellement mais en leur qualité de représentant de groupe, et souligne que tel a été l'usage dans le passé, usage qui peut, néanmoins, être modifié. Elle exprime sa grande satisfaction à l'écoute des interventions de M. TONOLLI qui traduisent une volonté de sa part de se focaliser sur l'avenir dans la voie ouverte par M. le Président, de la concertation et de la co-construction d'une politique ambitieuse.

M. le Président confirme que M. LEC a effectivement marqué son passage dans l'hémicycle au sein de laquelle il a fait preuve d'une grande bienveillance et souligne que

les propos de Mme HIVER à son sujet ont eu pour seul objectif de lui rendre hommage. M. le Président salue la qualité des débats qui ont animé l'assemblée au cours de ces deux jours, comme en témoigne notamment l'approbation de l'opposition à un certain nombre de rapports ou, à tout le moins, son abstention bienveillante et remercie sincèrement les membres de l'assemblée.

M. le Président exprime la joie qui a été la sienne d'avoir réuni ce midi ses collègues de la majorité et de l'opposition autour d'un déjeuner convivial, avant de donner lecture de deux pouvoirs : Mme HEROUART pour M. PIOT, Mme KUMM pour M. LARCHER.

Il est procédé au vote électronique du rapport. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées à la majorité, les groupes « Somme en commun », « Gauche démocrate républicaine » et « Avenir solidaire et durable » votant contre.

(La séance est levée à 17 heures 53).

.....
LE PRESIDENT,



M. Stéphane HAUSSOULIER

LA SECRETAIRE,



Mme Valérie DEVAUX

LE SECRETAIRE



M. DEMULE,
suppléant

Mme Valérie DEVAUX

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE
2021**RAPPORT GÉNÉRAL**

Monsieur le Président, chers collègues,

En l'absence du rapporteur général du budget en titre, Laurent Somon et, à la demande de la présidente de la commission des finances, j'assume avec plaisir l'intérim pour cet exercice, exercice certes convenu mais qui me replonge dans le passé, passé qui a été si présent au cours de ces deux journées.

Nous voici donc au terme de cette session consacrée principalement à l'examen du Budget Supplémentaire 2021.

Ce Budget Supplémentaire permet d'intégrer dans le budget de l'année les résultats de l'exercice 2020 constatés par le compte administratif adopté en mars dernier.

Outre la reprise des résultats constatés au Compte Administratif précédent, ce budget supplémentaire permet de réaliser des ajustements budgétaires.

Les ajustements proposés se font ainsi au regard des réalisations et de nos projections mais aussi du succès rencontré par certains dispositifs de politiques publiques mis en place mais j'y reviendrai.

Très concrètement, au titre de ce budget supplémentaire, il vous est proposé d'augmenter les autorisations de programme de **13,7 M€** pour, notamment, majorer les enveloppes des dispositifs relatifs à la modernisation de l'éclairage public et à la vidéo-protection pour un montant de 3,5 M€ ou encore engager l'aménagement de la section Offoy Saint Simon dans le programme du canal de la Somme et Somme canalisée pour un montant de 8,7 M€.

Par ailleurs le montant des crédits en investissement qui vous est proposé est de **6 293 000 €** (hors dépenses imprévues).

Sans être exhaustive, 2 500 000 € sont prévus pour les dispositifs relatifs à la modernisation de l'éclairage public et à la vidéo-protection, 800 000 € pour l'aide à l'acquisition de Vélos à Assistance Electrique dans le cadre du plan de relance ou encore 500 000 € pour les travaux suite aux inondations de juin 2021 à Fricourt ou enfin 700 000 € pour un apurement comptable avec le passage à l'instruction comptable et budgétaire M57 en 2022.

Il vous est par ailleurs proposé d'ajuster les recettes d'investissement et en particulier le produit de la vente de CMS pour 501 000 € et l'ajustement du FCTVA pour 1 470 000 €.

Concernant la section de fonctionnement il vous est proposé d'augmenter les AE pour un montant de 992 300 € principalement pour la mise en place de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté.

Le volume des dépenses en crédits de fonctionnement qui vous est proposé est de **25 758 167 €** (hors dépenses imprévues) au titre de ce budget supplémentaire.

Les principaux ajustements portent sur la rémunération des personnels. Ce budget vient couvrir aussi les recrutements supplémentaires d'assistants familiaux.

Il permet aussi d'ajuster les crédits prévus pour les frais d'hébergement dans les établissements pour personnes âgées et en situation de handicap.

Concernant les recettes de la section de fonctionnement, le solde s'élève à **+ 22 449 132 €**.

Les principaux ajustements portent sur la fiscalité et dotations dont principalement les droits de mutation pour 10 M€, le fonds national de péréquation de la DMTO de 2,7 M€, la fraction de TVA nationale pour un montant de 1 M€, 2 M€ de recette relative à l'accompagnement dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté ou encore 1,2 M€ pour le soutien des SAAD dans le cadre de la préfiguration et pour la revalorisation salariale des salariés de SAAD privés.

Le solde des mouvements budgétaires de ce BS fait apparaître un besoin de financement de 7,5 M€.

Afin de maintenir l'encours de dette à son niveau actuel et de limiter les frais financiers, il est proposé de réduire de 45,56 M€ le recours à l'emprunt inscrit au BP (67,7M€) pour le ramener à un montant de 22,2 M€.

Ces besoins sont financés par la reprise du résultat (107,7M€).

Il vous est ainsi proposé d'inscrire le solde de 54,5 M€ en dépenses imprévues de fonctionnement pour 44 M€ et en dépenses imprévues d'investissement pour 10,5 M€, afin de permettre une mise en réserve permettant d'anticiper la mise en place de nouvelles politiques publiques.

Je voudrais avant de conclure et selon l'usage, revenir sur les propos introductifs de certains de nos collègues de l'opposition.

Je tiens tout d'abord à souligner la qualité des débats en commission et la constante courtoisie en séance. Les commissions comme l'assemblée ont été des espaces d'échanges constructifs à bien des égards.

Néanmoins, le même refrain est revenu, comme à chaque session, dans les propos liminaires de nos collègues de l'opposition.

Pourtant ces collègues viennent d'être élus dans notre Assemblée. Et de suite, j'ai pensé au diable au corps ...

N'y voyez pas malice mes chers collègues ... je parlais de Raymond Radiguet qui, dans « le diable au corps », précisait que « ce n'est pas dans la nouveauté, c'est dans l'habitude que nous trouvons les plus grands plaisirs ».

Vous êtes nouvellement élus mais vous prenez plaisir dans la même ritournelle que celle chantée pendant des années par Francis LEC.

Nous pensions avoir eu droit à la tournée d'adieu mais à l'image de ces jeunes chanteurs en mal d'inspiration nous avons eu droit à la reprise des grands tubes du mandat dernier : le manque d'effectifs, les moyens insuffisants, la conduite à 1 chauffeur en viabilité hivernale...

L'air de cette ritournelle est entêtant ... et à force, elle devient inaudible.

La ritournelle de l'austérité ou celle du carcan de la refondation des politiques départementales pour monsieur BEUVAIN quand la majorité départementale crée des postes dans le domaine de la protection de l'enfance, quand la majorité crée des postes d'apprentis, quand nous ouvrons des missions de services civiques, quand nous œuvrons pour une meilleure prévoyance pour nos agents.

La ritournelle de la frilosité de nos politiques pour monsieur TONOLLI, qui, néanmoins, ajoute à cette chanson un refrain que je trouve plus agréable quand il évoque « l'insolente santé financière de notre collectivité ». Rétablir la viabilité budgétaire de notre collectivité était indispensable, nous l'avons fait sur le précédent mandat.

Garantir les services à la population dans le cadre des compétences de notre collectivité, cela a toujours été et reste notre préoccupation.

Avoir une bonne santé financière ne doit pas être un tabou pour une collectivité comme la nôtre car cela nous a permis d'une part de répondre à l'urgence d'un plan de relance face à la crise sanitaire et nous permet, d'autre part, d'envisager une politique d'investissements ambitieuse.

Tout en restant dans le champ lexical de la musique, je me permettrai de signaler une fausse note de la part de M. TONOLLI qui, en comparant deux barèmes de frais kilométriques égratigne au passage les élus dont il oublie faire partie et pourrait alimenter ce mal collectif, cette crise démocratique : la défiance vis-à-vis des élus, la perte de confiance liée à l'impression populaire d'une caste de privilégiés quand, dans cet hémicycle, quelle que soit notre couleur politique, je ne vois que des élus au service et à l'écoute

de nos concitoyens, quand notre engagement au quotidien pour l'intérêt général ne peut être remis en question.

Le top 50 de la ritournelle revient cependant à monsieur FAUVET ... Il nous parle encore de la cagnotte, de l'insuffisance du plan de relance, du manque d'effectifs, de la situation de nos collègues, ... sans oublier le manque de sincérité souvent fredonné par M. LEC, air sur lequel il a cassé quelques cordes de sa contrebasse... car nos budgets ont toujours été validés par le contrôle de légalité.

Francis LEC, disais-je, n'aurait pas mieux chanté cet air réchauffé et qui sonne faux à l'oreille de nos administrés ... Les résultats des dernières élections départementales le prouvent.

Je pense monsieur FAUVET que les samariens et les samariennes ont conscience du travail qui a été fait lors de la dernière mandature et de l'amélioration de la situation financière qui a été soulignée, ne vous en déplaise, par la chambre régionale des comptes lors de son dernier rapport.

Moi aussi je pourrais vous chanter un medley des motivations qui ont animé notre action et que le Président vous a rappelées en ouverture :

- Le rapport de la chambre régionale des comptes : vous avez oublié ce couplet fort à propos qui précisait que « le PPI élaboré en 2011, qui prévoyait un montant peu réaliste de 200 M€ de gros travaux en faveur des collèges sur la période 2012 - 2016, est resté un document formel dont l'exécution n'a pas été assurée. Sur 9 opérations jugées comme prioritaires sur la période 2012 - 2016, seules deux ont été réalisées » ;

- Par ailleurs, la performance n'est pas qu'une question de quantité de moyens ; la rationalisation et l'optimisation des moyens, la modernisation des pratiques vont, par contre, de pair avec l'efficience et nous devons bien cela à notre population.

Mais ne nous éternisons pas sur une chanson teintée de nostalgie, focalisons-nous sur l'avenir.

Nous pouvons maintenant écrire une nouvelle partition que nous voulons dynamique, entraînant, colorée au service de nos habitants afin de leur garantir des services publics de qualité.

Cette nouvelle mélodie doit cependant rester dans un cadre nécessaire pour éviter une incapacité à en créer de nouvelles pour l'avenir. Ce cadre, vous l'aurez compris, restera notre capacité budgétaire.

Après ces considérations contextuelles, je vous invite à approuver ce budget supplémentaire dont le montant s'élève à **195 103 756,95 euros** en dépenses et en recettes, dont **145 534 929,36 euros** pour la section de fonctionnement et **49 568 827,59 euros** pour la section d'investissement.

Je vous invite par ailleurs à approuver les budgets supplémentaires annexes, qui vous sont proposés.

Je vous remercie de votre attention.